

Critères d'évaluation DR2

Cursus -Expériences professionnelles

Pour le cursus, les membres des CSS doivent indiquer :

- Si le cursus est linéaire ou pluridisciplinaire (fréquentation de laboratoires ayant des thématiques différentes ou des approches technologiques complémentaires ...)
- Si les travaux réalisés dans les différents laboratoires ont été valorisés (publication en 1er auteur ou autre production) ;
- La renommée des laboratoires fréquentés tout au long de la carrière : opinion sur les laboratoires fréquentés, leur notoriété au niveau international.

Pour les activités antérieures, les membres des CSS doivent préciser la contribution conceptuelle ou technologique majeure.

Réalisations

Publications : Les membres des CSS doivent donner leur avis argumenté sur :

- La qualité, la visibilité et le niveau d'implication du candidat : des articles originaux dans des journaux à comité de lecture ;
- des autres publications (revues, publications dans le cadre de congrès internationaux, journaux sans comité de lecture, ouvrages, ...).

Les membres des CSS doivent préciser si :

- les contributions originales très visibles à l'international ;
- le rang de signature est cohérent avec le grade de DR2 (dernière position).

Valorisation : Les membres des CSS doivent donner leur votre avis sur les capacités de valorisation du candidat en termes de :

Valorisation économique :

- Invention (brevets, licence, contrats industriels) ;
- Création d'entreprise ;
- Développement d'outils (logiciels, bases de données, ontologies...).

Valorisation clinique :

- Etude « Preuves de concept », PHRC, CHRT, étude clinique ...
- Implication (promoteur, coordinateur, partenaire ...) dans des structures transversales: cohortes, enquêtes, centres de références, CIC, CRB...

Valorisation sociétale :

- Co-production d'outils ou dispositifs en partenariat avec des associations ou autres collectifs.
- Mise en place de registres, cohortes, questionnaires à l'initiative et/ou en concertation avec les associations ou autres collectifs.
- Création d'associations et/ou participation à leur gouvernance.

Projet

Les membres des CSS doivent :

- Préciser si le projet est dans la continuité des travaux antérieurs ou s'il propose une rupture conceptuelle et/ou technologique ;
- Indiquer les retombées attendues sur l'avancement des connaissances dans le domaine principal mais aussi dans d'autres disciplines.

Analyser et juger :

- L'originalité et intérêt de la question posée, la prise de risques, la clarté des objectifs, le positionnement dans le contexte national et international, la pertinence méthodologique ;
- L'adéquation des moyens (humains et financiers) et de l'environnement (accès aux plateformes, disponibilité des outils) ;
- La capacité à participer, développer ou coordonner des collaborations de recherche en interne ou à l'échelon national et/ou international ;
- Le potentiel de valorisation économique, clinique et sociétale ;
- La prise en compte des règles éthiques et des aspects réglementaires : rigueur et intégrité (méthodologie statistique, conflits d'intérêts, reproductibilité...).

Direction

Les membres des CSS doivent donner leur avis sur les capacités du candidat en tenant compte de l'expérience effective de direction :

- D'un groupe de recherche avec une mise en place d'interactions fructueuses entre chercheurs du groupe ou entre projets (co-productions) ;
- D'un/des réseaux scientifiques nationaux, européens ou internationaux (coordination de projets ou animation de « work package » (co-productions avec les partenaires)) ;
- De thèse.

Les membres des CSS doivent donner leur avis sur la pertinence de la composition de l'équipe (ou du groupe) versus la production et l'ambition du projet.

Les membres des CSS doivent commenter les capacités du candidat :

- A financer sa recherche en distinguant les financements nationaux et internationaux, la nature des contrats (contrats publics, industriels, associatifs ...) et son degré d'implication (investigateur principal ou partenaire) ;
- A attirer des post-doctorants, des chercheurs ;
- A s'impliquer dans des activités d'accompagnement et de suivi de personnel, notamment dans l'accompagnement et le suivi de carrière des doctorants et post-doctorants encadrés.

Les membres des CSS doivent commenter les capacités managériales.

Animation et diffusion des connaissances

Les membres des CSS doivent donner leur avis sur les capacités d'animation du candidat en tenant compte des activités suivantes :

- la notoriété des congrès où le candidat a présenté ses travaux ;
- le niveau d'implication dans l'organisation de congrès/colloques ;
- les interventions orales dans des instituts de notoriété internationale ;
- la participation à des réseaux scientifiques (niveau national, européen, international) ;
- les collaborations nationales, européennes ou internationales (thèmes, laboratoires et/ou programmes, pays) ;
- la participation dans des comités éditoriaux de revues scientifiques ;
- la direction d'ouvrages ;
- participation dans des comités ou instances d'expertise (type Anses) ou de normalisation, nationaux, européens ou internationaux ;
- l'activités de consultant, membre de conseils, ... ;
- l'évaluation d'activité scientifique (manuscripts, appels à projets, commissions, jurys...) ;
- les missions d'analyse de la demande sociétale, analyse prospective, ... ;
- la participation à la vie collective de l'unité (séminaires, gestion, hygiène et sécurité, bonnes pratiques, qualité...) ;
- l'activité d'enseignement et le niveau de responsabilité dans l'enseignement (responsabilité de Master, de module d'école doctorale...) ;
- organisation d'évènements avec des associations de patients ou autres collectifs (professionnels du soin, aidants, usagers...) ;
- produits de vulgarisation (articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, actions en partenariat avec les associations...) ;
- communications scientifiques sous forme de preprint en libre accès (de type bioRxiv).

Présentation orale

Les membres des CSS évaluent la qualité de la présentation orale en jugeant :

- Le caractère structuré, rigoureux et didactique de la présentation ;
- La capacité à convaincre, le dynamisme ;
- L'esprit de synthèse du candidat.

Discussion

Les membres des CSS doivent évaluer la pertinence des réponses lors de la discussion en portant une attention particulière sur :

- La capacité d'analyse, la créativité, le sens critique, la capacité à écouter et à débattre et la concision des réponses du candidat ;
- L'autonomie du candidat, l'esprit d'équipe, la capacité à animer un groupe/une équipe, la volonté de transmettre et de collaborer ;
- La culture scientifique et/ou administrative du candidat ;
- L'intelligence comportementale.

Les membres de CSS donnent une appréciation pour chaque critère évalué :

Remarquable Excellent Très bien Bien Moyen Insuffisant Hors-champ